

**+PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de Quettehou**

**20 JANVIER 2020**

**PRESENT** : M. Jean-Pierre LEMYRE, Mme Isabelle HERVY, MM. Xavier SOREL, André LEFEVRE, Christophe AMIARD, Mme Françoise PERTOIS, M. Paul HACQUARD, Mme Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, Mme Yolande LEBRET, M. Charles MICHEL, Mmes Charlette TERRISSE (arrivée à 18h15), Sophie VAN ROOSENDAAL, Edith MAS-L'HOMME, Albert JEANNE, Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE, M. Bruno CATHERINE.

**ABSENTES EXCUSEES** :

Mme Sandrine MOUCHEL-REVERT

Mme Claude MORIN qui a donné pouvoir à Mme Danielle DAUNE-BESNARD

M. David TRASNEL qui a donné pouvoir à M. Xavier SOREL

Mme Véronique ENQUEBECQ qui a donné pouvoir à Mme Sophie VAN ROOSENDAAL

M. Jean-Paul BRETAR qui a donné pouvoir à M. Christophe AMIARD

**ABSENTS** :

M. Michel DUPUY, Mmes Dominique MERIADEC, Josiane JOUSSELIN, Christelle MORRY, M. Sébastien CARDRON et Mme Françoise CIRON-MAS

**OUVERTURE DE LA SEANCE** : 18 H 00

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. André LEFEVRE

M. le Maire souhaite une bonne année à tous et informe les membres du conseil municipal qu'il va mieux.

**Le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

**1° - LOTISSEMENT D'HABITATION DU PERRON**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget annexe : lotissement du Perron

Mme HERVY propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe lotissement du Perron de l'exercice 2019 :

**Section de fonctionnement**

Dépenses 608 - chapitre 043 – frais terrain en cours ..... + 3 000 €

Recettes 796 - chapitre 043 – transfert charges financières ..... + 3 000 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE LA DECISION MODIFICATIVE SUIVANTE :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES 608 - CHAPITRE 043 : + 3 000 €**

**RECETTES 796 – CHAPITRE 043 : + 3 000 €**

**2° - LOCATION SALLE DES EXPOSITIONS**

Mme HERVY fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de location de la salle expositions pour des vins d'honneur. Elle propose les tarifs suivant :

- Prêt pour un vin d'honneur 20 €
- Prêt pour un vin d'honneur + nettoyage 50 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, FIXE LE TARIF COMME PRÉCISÉ CI-DESSUS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2020.**

### **3° - AFFAIRES DIVERSES**

#### **• DIA**

DIA reçue le 18 décembre 2019 transmise par Maître Hyacinthe BRAMOULLE, notaire à Barfleur concernant la parcelle AB n° 279 d'une superficie de 275 m<sup>2</sup>, propriété bâtie de Consorts HEBERT.

DIA reçue le 20 décembre 2019 transmise par Maître Mélanie COMPERE, notaire à St Vaast la Hougue concernant la parcelle AB n° 402 d'une superficie de 221 m<sup>2</sup>, propriété bâtie de M. BLAIZOT Christophe.

DIA reçue le 27 décembre 2019 transmise par Maître Hyacinthe BRAMOULLE, notaire à Barfleur concernant la parcelle C n° 1161 d'une superficie de 677 m<sup>2</sup>, propriété bâtie de M. OSMONT et Mme LEBARBENCHON.

DIA reçue le 27 décembre 2019 transmise par Maître Mélanie COMPERE, notaire à St Vaast la Hougue concernant la parcelle AB n° 681 d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup>, propriété non bâtie de la Vigorienne.

DIA reçue le 06 janvier 2020 transmise par Maître Frédéric GODEY, notaire à St Pierre Eglise concernant la parcelle A n° 462 d'une superficie de 745 m<sup>2</sup>, propriété bâtie de Mme Odile LESLUIN et M. Jean-Pierre SENECHAL.

#### **• REMERCIEMENTS**

Pour colis de Noël : Mme Josiane FOUCHE, M. et Mme VRAC, M. Michel PASQUET, M. et Mme Jack VALLOGNES, Mme MORTAIN et Mme JOUXTEL. Mme HERVY ?indique qu'elle a reçu un retour favorable des aînés pour le colis-valisette, qui avait en coût de revient inférieur à l'année précédente.

Pour la subvention 2019 : Centre Nautique Est Cotentin.

Vœux de la commune jumelée Erlabrunn.

#### **• INFORMATIONS DIVERSES**

Pot de départ en retraite de Mme Brigitte BESSELIEVRE, cuisinière à la cantine : mardi 18 février 2020 à 18h

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 17 février 2020 à 20 h 30

Réunion du conseil municipal : vote des budgets, lundi 02 mars 2020 à 20 h. La commission préparatoire du budget sera prévue la semaine précédente (date à déterminer).

### **4° - QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Mme VAN ROOSENDAAL signale :

- L'inondation de la route de la Redoute, car il n'y a plus de porte à flots

M. LEFEVRE informe que le personnel technique va intervenir dès demain, mais précise que les services de la DDTM refusent de remettre la porte à flots. Il faudra prendre en compte les fortes marées du mois de mars 2020.

- Dépôt d'ordures à la plage de la Redoute, et demande que ce soit ramassé et souhaite la mise en place de bacs à marée.

M. LEFEVRE fait le point sur les travaux en cours.

- Les travaux d'assainissement ont été terminés le 12 décembre 2019.

1<sup>ère</sup> phase des travaux place Clémenceau depuis le 07 janvier 2020, création du rond-point côté ouest, et réouverture vers le 07 février 2020.

2<sup>e</sup> phase : 2<sup>e</sup> rond-point et réouverture le week-end.

M. HACQUARD soulève le problème de stationnement des camions de livraison.

Deux places de parking pourront être délimitées mais livraisons le matin de bonne heure.

- Construction de 5 logements HLM rue des Jardins

Mme PERTOIS signale le problème d'éclairage public à Morsalines : les lampadaires ne s'éteignent plus et le candélabre abîmé dans le lotissement du Clos Vaupreux.

M. LEFEVRE doit appeler le SDEM et un courrier sera adressé à la CAC.

Mme VAN ROOSEDAAL évoque les difficultés de connections internet à Morsalines.

Mme HERVY confirme ses dires et que ce problème est le même à Quettehou.

M. JEANNE précise qu'à partir du 15 mars 2020, il n'y aura plus de problème, vu dans la presse locale.

Mme HERVY, M. le Maire et M. LEFEVRE font remarquer le manque de suivi des travaux de la fibre optique.

Mme MAS-L'HOMME souhaite connaître le sort des logements de Morsalines.

La commune est en attente d'un devis d'ENEDIS. M. LEFEVRE indique que les logements ne peuvent être loués avec des sous-compteurs comme prévu précédemment mais avec de nouveaux compteurs.

Mme VAN ROOSEDAAL demande des précisions sur les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

M. le Maire explique que le dépôt des listes des candidats est prévu du 10 au 27 février 2020 et que l'organisation des bureaux de vote sera prévue à la prochaine réunion de conseil. Chaque liste sera composée de 23 membres pour cette élection car commune nouvelle et parité.

Fin de la séance : 18h53.

Le secrétaire,  
André LEFEVRE

Le Maire-adjoint délégué,  
Isabelle HERVY